

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
 Département du Doubs  
 Canton de Bethoncourt  
 COMMUNE DE NOMMAY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY  
 DU 4 JUILLET 2018**

Convocation	Affichage du compte rendu	Membres en exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29/06/2018	05/07/18	19	12	7	6	18

L'an deux mille dix-huit, **le quatre juillet à dix-huit heures quarante-cinq minutes**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **session extraordinaire** au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry BOILLOT, Maire.

Présents : Thierry BOILLOT, Laurence HUSSON, Thierry THEVENOT, Olivier CURTI, Christophe LECHINE, Rachel BULME, Elise MICHELI, Elodie LAURENT, Christiane FRANK GIRARD, Joëlle BATTAGLIA, Béatrice DUFOUR, Jocelyne GOLL.

Absents excusés :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Damien JACQUOT	Thierry THEVENOT
David BRESSON	Christophe LECHINE
Patricia NASAZZI	Laurence HUSSON
Jean WILK	Thierry BOILLOT
Mickaël VINCENT	Olivier CURTI
Niko JURIC	Rachel BULME

Absent : Eric MARCOT

Assistait à la séance : Mme Maud BROCARD, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du conseil municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal, Elodie LAURENT ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

COMMUNE DE NOMMAY

Compte-rendu du conseil municipal – Séance extraordinaire du 4 juillet 2018

**La séance a été déclarée ouverte****DELIBERATION N°2018-29****OBJET : TARIFS PERISCOLAIRES DU MERCREDI MATIN, RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Monsieur le Maire expose que :

- Vu la délibération n°2017- Affaire 4 du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 qui acte le retour à 4 jours de la semaine scolaire ;
- Vu la modification de l'organisation du temps scolaire, pour les trois années, validée par M. L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Doubs et par le Conseil Départemental de l'Education Nationale qui a siégé en mars 2018, à savoir plus d'école le mercredi matin ;
- Vu la demande de plusieurs familles, qui souhaitent des activités périscolaires le mercredi matin, hors vacances scolaires, de 7h30 à 12h30.

Mercredi matin Rentrée 2018						
Tarifs forfaitaires (*)						
	<b>Accueil 7H30/9H (1,5H)</b>		<b>Activités 9H-12H30 (3,5H)</b>		<b>Matinée complète 7H30/12H30 (5H)</b>	
	Foyer(**)	Extérieur (***)	Foyer	Extérieur	Foyer	Extérieur
Coef 1 (Inf. à 775)	2.12	2,65	4.94	6,17	7.06	8,82
Coef 2 (776 à 1200)	2.22	2,77	5.18	6,47	7,40	9,25
Coef 3 (Sup. à 1200)	2.53	3,16	5,90	7,37	8.43	10,53

(\*) : toute plage horaire débutée sera facturée en globalité.

(\*\*) Enfant résidant à Nommay.

(\*\*\*) Enfant résidant à l'extérieur de Nommay.

Aussi, Monsieur le Maire propose la mise en place d'activités périscolaires le mercredi matin, hors vacances scolaires, de 7h30 à 12h30 ;

La municipalité se laisse le droit de décider de la mise en place, du maintien et de la suppression de cette prestation selon un nombre minimum d'enfants requis pour la poursuite de ces activités du mercredi matin (se référer au règlement intérieur de la restauration scolaire, périscolaire et accueil du mercredi).

Ces tarifs seront appliqués jusqu'au 22 décembre 2018, puis le conseil municipal délibérera sur de nouveaux tarifs pour l'année 2019.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, décide d'adopter les tarifs proposés ci-dessus.

Cette décision est adoptée : **à l'unanimité**

Le Conseil Municipal de Nommay :

- autorise le Maire à émettre les titres de recette correspondants

Séance levée à : 19h20

Le Maire

Thierry BOILLOT

